Montreuil (93) : l'élu Nordine Rahmani condamné pour escroquerie

27/09/2017 à 4h02

L'ancien président du Comité des citoyens montreuillois a été condamné à huit mois d'emprisonnement avec sursis et trois ans d'inéligibilité.

Huit mois d'emprisonnement avec sursis pour escroquerie, trois ans de mise à l'épreuve et d'inéligibilité, c'est la peine qu'a prononcée la 15e chambre du tribunal correctionnel de Bobigny, ce mardi 26 septembre, à l'encontre de Nordine Rahmani. C'est un peu moins que les réquisitions du procureur, qui avait demandé dix mois d'emprisonnement avec sursis. L'élu d'opposition de Montreuil a également été condamné à rembourser 100.000 € au couple originaire du Val-de-Marne qui l'accusait de lui avoir dérobé cette somme en espèces contre un faux chèque. Il devra également leur verser une indemnité de 1.500 €.

« *Nous ressentons un grand soulagement car la justice a été rendue, a confié le couple victime d'escroquerie. Lui qui pérorait en disant que la vérité finirait par triompher… eh bien les juges l'ont écouté avec attention.* » […]

Le Parisien